

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 31 août 2020 à 20h06 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

148-08-2020

1. **Entente de création de la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton – Négociation pour le renouvellement de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE la réception de la résolution 144-08-2020 adoptée par le Village de Roxton ainsi qu'un document nommé Préparation de la 2^{ème} rencontre du comité de négociations;

CONSIDÉRANT QUE les élus se sont rencontrés pour analyser les documents transmis et qu'il a été constaté qu'aucun fait ou propositions nouvelles ne faisait partie de votre document;

CONSIDÉRANT QUE peut-être que notre proposition précédente (résolution 114-07-2020) n'était peut-être pas assez claire;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Voici notre proposition plus détaillée de la façon de répartir les dépenses :

Dépenses réparties 50-50

DIMANCHES GARDE & MAINTENANCE	EXAMEN MÉDICAL
REMUNERATIONS - PRATIQUES POMP	ELECTRICITE - CASERNE POMPIER
REMUNERATION FORMATION POMPIER	ART. MENAGERS INCENDIES
REUNION SST & OFFICIERS	FOURNITURE D'INCENDIE
CONTRIBUTION CLUB SOCIAL POMPI	IMMATRICULATION
PREVENTION POMPIERS VACC & AUT	SALAIRE POMPIERS AUTRES TACHES
FRAIS DE DEPLACEMENTS	SALAIRE ANNUEL DIRECTEUR INC.
FRAIS DE POSTE POMPIERS	DEPL. DU PERSONNEL ADMINISTRAT

TELEPHONE - POMPIERS	CONTRAT ENT. INFORMATIQUE
COMMUN. GO NO GO - APPLICATION	RECEPTIONS
DEP. TELECOMMUNICATION PERMIS	REGIE INCENDIE PETITE CAISSE
PUBLICATION AVIS PUBLIC-AUTRES	SALAIRE POMPIER
SERVICES PROFES. ÉVALUATION AGRÉE	ADMIN./ENTRETIEN
SERVICES JURIDIQUES	ADMINISTRATION - SALAIRE
COMPTABILITE & VERIFICATION	R.R.Q. - ADMINISTRATION
ADMINISTRATION INCENDIES	ASS.-EMPLOI - ADMINISTRATION
SERVICE D'ARCHIVISTE	F.S.S.- ADMINISTRATION
ASSURANCES RESPONSAB.	C.S.S.T. - ADMINISTRATION
POMPIER	R.Q.A.P. - ADMINISTRATION
ASSURANCE - VEH. INCENDIE	INTÉRÊTS 2011 AUTO-POMPE CITER
INSPECTION VEHICULE POMPIERS	INTÉRÊTS - 2005 GMC G8500
ENLEVEMENT DE LA NEIGE	INTERETS - EMPRUNT TEMPORAIRE
SERVICE DE SURVEILLANCE-ALARME	IMMOBIL. - EQUIP. DIVERS - POM
FORMATION ET	IMMO. - AMÉNAGEMENT CASERNE
PERFECTIONNEMENT	2017
PREVENTIONS POMPIER	CAPITAL REMB. - RESCUE GMC 2005
COTISATIONS, ASSOCIATIONS POMP	CAPITAL-2011 CITERNE AUTO-POMP
FRAIS DE BANQUE	REMP LIS. D'EXTINCTEUR CITOYEN
REGIE INCENDIE ENT. BATISSE	ENT.- REPAR. SYSTEME COMMUNICA
ENTRETIEN TERRASSEMENT	HUILE A CHAUFFAGE REGIE INCEN
CASERNE	
ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
ENT. - REPARATION APPAREILS DE	VETEMENTS ET ACC.
FOURN. BUREAU POMPIERS	

Dépenses réparties selon les sorties

SALAIRE REGULIER - POMPIERS
 R.R.Q. INCENDIES- YEUR
 ASSURANCE-EMPLOI - PREV. INC.
 FSS POMPIERS- YEUR
 CSST - PREV. INCENDIES- YEUR
 R.Q.A.P. POMPIERS VOLONTAIRES
 ENTRAIDE - AUTRES MUNICIPALITE
 ACHAT DE SERVICES TECHNIQUES
 ENTRETIEN HABIT COMBAT
 SERVICE CAFÉTÉRIA MOBILE-APAM
 ALIMENT-BOISSON POMPIERS
 ESSENCE ET HUILE CAM. INCENDIE

Que les membres du conseil considèrent que cette offre est équitable pour les citoyens des deux municipalités.

Que cette offre est finale et que les membres du conseil réitèrent leur refus que les dépenses soient réparties selon la richesse foncière uniformisée;

Adoptée

149-01-2018

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 08.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

